

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

AMENAGEMENT-FINITION

DOSSIER TECHNIQUE

NUMÉRO DU CANDIDAT

Ce dossier est commun aux épreuves E1 et E2. Il doit être impérativement rendu complet en fin d'épreuve E1. Il vous sera restitué lors de l'épreuve E2.

0706-AF ST A	Session 2007	DOSSIER TECHNIQUE
EPREUVE : E1-A1-U11 : Etude scientifique et technologique d'un ouvrage		
1.1. AMENAGEMENT FINITION	Coeff. : 2	Durée : 4h 00 DT 1/28

DOSSIER TECHNIQUE

Sommaire

Page de garde	DT1/28
Sommaire	DT2/28
Cahier des Clauses Techniques Particulières (extrait du lot n°11)	DT3/28
.....	DT4/28
.....	DT5/28
.....	DT6/28
.....	DT7/28
Documents graphiques (plan repérage bâtiments)	DT8/28
Documents graphiques (plan RDC).....	DT9/28
Documents graphiques (plan R+1).....	DT10/28
Documents graphiques (coupe d'ensemble)	DT11/28
Documents graphiques (façades).....	DT12/28
Documents graphiques (coupe sur galerie).....	DT13/28
Documents graphiques (plans matériauèque)	DT14/28
Documents complémentaires (Planning, quantitatif extrait du lot N°11).....	DT15/28
Fiches techniques de fabricants (docs revêtements de sols)	DT16/28
Fiches techniques de fabricants (docs colles)	DT17/28
Fiches techniques de fabricants (docs ragréage)	DT18/28
Fiches techniques de fabricants (ouvrages divers)	DT19/28
Fiches techniques de fabricants (Sécurité colle lino)	DT20/28
Extrait du catalogue des temps unitaires.....	DT21/28
Extrait du lot peinture.....	DT22/28
Fiche technique produit UTRASOL PU INT.....	DT23/28
Fiche technique produit UTRASOL PU ACRY	DT24/28
Fiche technique produit STELFLOOR EPOXY HYDRO	DT25/28
Extrait du lot plâtrerie isolation	DT26/28
Fiche technique produit PLACOSTIL	DT27/28
Fiche technique et descriptif dalles Flotex.....	DT28/28

SOMMAIRE

Lot n° 11

REVETEMENTS SOUPLES :

SOLS ET MURS

11.1 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

11.11 - ENDUIT DE LISSAGE PREPARATOIRE

11.12 - SOLS LINOLEUM U3

11.13 - SOLS LINOLEUM U4

11.14 - PLINTHES

11.15 - SEUILS

11.16 - BAGUETTE DE DILATATION

11.17 - HABILLAGE D'ESCALIERS

11.18 - SOL MOQUETTE

11.19 - PLINTHES POUR SOLS MOQUETTE

MAISON DE RETRAITE DE L'ISLE EN DODON	
MAITRE D'OUVRAGE	MAISON DE RETRAITE DE L'ISLE EN DODON
ARCHITECTE	MICHEL COUCOUREUX
ARCHITECTE D.P.L.G. 17 RUE DE L'HOMME ARME 31000 TOULOUSE TEL : 61 53 16 16 - FAX : 62 26 13 07	
D.C.E.	C.C.T.P.
DATE :	
OBJET :	
- CREATION DE LOCAUX ADMINISTRATIFS ET DE SERVICES GENERAUX	
- RESTRUCTURATION DES ESPACES VERTS ET STATIONNEMENTS	

11.1 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

11.11 - ENDUIT DE LISSAGE PREPARATOIRE

Les travaux préparatoires pour exécution des sols minces consisteront à effectuer un enduit de lissage avec un produit bénéficiant d'un agrément pour cet usage sur la dalle surfacée livrée par l'entrepreneur de G.O.,

L'enduit de lissage devra être de classe "P3" (poinçonnement).
Travaux préparatoires à la charge du présent lot :

a) Tous ces supports doivent recevoir un lissage avec un produit sous avis technique ayant un classement "P" au moins égal à celui du local et mis en oeuvre selon le "Cahier des Prescriptions Techniques" (cahier CSTB 1835, mars 83) qui impose un primaire avant exécution de l'enduit si le support est

- . inadéquat (propreté, pouvoir absorbant) et/ou
- . microfissuré (le détecter en humidifiant la surface)

b) Tolérances de planéité et d'état de surface : 5 ou 7 mm sous la règle de 2 m, selon le support (avant ou après lissage) ; 1 mm sous la règle de 20 cm, pour tous les supports (après lissage)

Si le surfacage n'est pas parfaitement lisse, l'entreprise exécutera un ponçage afin d'obtenir une surface rigoureusement lisse.

c) S'il y a risque de remontées d'humidité ultérieures (tous les dallages sur terre-plein), une barrière doit avoir été réalisée sous le support.

- Mode de métré : au mètre carré.

- Position : A exécuter sur la totalité des surfaces prévues en sol souple.

11.12 - SOLS LINOLEUM U3

Fourniture et pose d'un revêtement semi-flexible de linoléum marque bénéficiant d'un agrément C.S.T.B. :

- Format : en lés
- Epaisseur : 25/10e répondant au classement U3.P3.E2.C.2.

DESCRIPTION DU PRODUIT

1) Destination

Revêtement pour sols intérieurs et occupation humaine normale, dans les locaux à affectation collective, correspondant dans les conditions de mise en oeuvre précisées aux classements suivants :

U3 P3 E 2 C2 : 2,5 mm

2) Composition

Revêtement fabriqué à partir de matière naturelle.

Matériaux hétérogènes présentés en lés :

- . une couche de surface composée d'huile de lin oxydée et d'autres résines, de charges végétales (farine de liège, farine de bois) et minérales, de pigments et d'adjuvants ;
- . un envers en toile de jute, servant de support et d'armature.

3) Présentation3.1) Aspect

La surface est lisse, d'aspect satiné, doit devenir brillante sous l'effet de l'entretien.

3.2) Coloris et dessins

MARMORETTE (marbré) : le choix du coloris sera fait par l'architecte.

3.3) Eléments

Lés de largeur utile 2 mètres, longueur des pièces

4) Fabrication et contrôle4.1) Fabrication

En fin de fabrication, le matériau reçoit une couche d'émulsion destinée à le protéger jusqu'à l'entretien initial qui précède la mise en service.

4.2) Contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

Nomenclature des contrôles sur produits finis :

- . Epaisseur totale
- . Masse surfacique et densité
- . Résistance au pliage, au poinçonnement
- . Variations à l'humidité
- . Absorption d'eau
- . Coloris et tenue à la lumière

5) Mise en oeuvre

5.1) Supports à base de liants hydrauliques à la charge du lot n° 1 : Gros-Oeuvre.

Sur planchers en béton à parement continu entièrement coulé sur place et sans joint. Etat de surface : béton surfacé dit "soigné" selon N° 5.22 du Document Technique Unifié 21 "Travaux en béton".

5.2) Travaux préparatoires à la charge du présent lot décrit au paragraphe 11.11

5.3) Adhésifs préconisés

Deux types :

- à base de résines acryliques en dispersion aqueuse
- à base de résines synthétiques en solution alcoolique

Nota 1 : En raison du caractère inflammable des colles en solution "résines-alcool", leur emploi impose que l'entreprise soit en mesure de respecter et de faire respecter par les autres intervenants toutes les précautions nécessaires :

- afficher visiblement l'interdiction de fumer ;
- ne laisser exécuter aucun autre travail à proximité ;
- travailler par petites surfaces, 5 à 10 m² au plus ;
- refermer les bidons de colle immédiatement après l'utilisation.

Nota 2 : L'emploi d'une colle en phase aqueuse est subordonnée à une température suffisante du support.

En outre, cet emploi peut nécessiter le recours localisé à une colle polychloroprène (plus inflammable que les précédentes) pour coller sur 15 à 20 cm les extrémités des lés proches des parois ; cette colle (double encollage) peut aussi servir à coller les profilés préformés.

Emploi : simple encollage, avec une spatule à denture moyenne, à raison d'environ 325 g/m² pour les colles acryliques et 450 pour les résines-alcool

Produits à utiliser : suivant produit préconisé par le fabricant avec agrément obligatoire.

5.4) Cordon de soudure spéciale pour linoléum

Mélange à base d'éthylène-vinyl-acétate (EVA), diamètre 4 mm, distribué par la société D.L.W. dans tous les coloris de la gamme au choix de l'architecte.

Dans tous les cas, la résistance à la rupture des joints doit être, en moyenne, ≥ 120 N /3cm (minimum par éprouvette, 100 N /3 cm).

La soudure à air chaud (le "thermocollage" pour la présence de matériaux différents) réalisée au plus tôt le lendemain de la pose et après chanfreinage sur une profondeur de 2,5 mm.

Après dépoussiérage de la rainure (largeur 3,5 mm environ), on utilise un chalumeau à main ou un chariot automoteur en suivant les indications de la notice diffusée par le fabricant.

5.5) Mastic de calfatage

Mastic silicone tel que : Helmsil-E et Helmsil-ET (Helmitin), Sillor (Solor), Sista F 1010 (Henkel), Cobby 3986 (Cégécol) ou Sader Silicone (CECA).

5.6) Profilés accessoires préformés

Plinthes et angles (rentrants et sortants) de la société D.L.W. décrit en 11.14

5.7) Traitement des rives

Dans les locaux classés E2, l'étanchéité en rives est obtenue par :

- soudure au revêtement de plinthes et d'angles performés collés d'abord sur le mur (colle polychloroprène) et soudés entre eux (ou mastiqués) ;
- calfatage avec un mastic silicone

5.8) Divers

- Le revêtement devra avoir subi en cours de fabrication un traitement lui conférant la propriété d'être bactéricide en fongicide.

- La pose s'effectuera sur les supports préparés par l'entreprise du présent lot et décrits au présent descriptif.
- La pose ne devra pas s'exécuter à une température ambiante inférieure à 18° C. En cas contraire, le chauffage des locaux incombera à l'entreprise du présent lot.
- Les lès de tapis seront déroulés au minimum 24 heures avant la pose et laissés étendus à proximité de la surface à recouvrir et à une température ambiante qui ne doit jamais être inférieure à 18° C ; ce procédé permettant de stabiliser le matériau dans les meilleures conditions de pose.
- L'entrepreneur respectera les prescriptions d'utilisation du fabricant de colle (spatule, température de stockage, degré hygrométrique, etc...).
- Les lès seront posés bord à bord. Les joints seront chanfreinés en forme de "V" et soudés à l'air chaud à l'aide d'un cordon d'apport approprié de même nature que le revêtement.
- Le surplus de matière après soudure sera arasé avec un tranchet.
- Prévoir la soudure avec la plinthe à gorge décrite ci-après.

Matériau de référence : MARQUE IMPOSEE : D.L.W.

- Coloris au choix de l'architecte dans la palette du matériau. Calepinage à soumettre à l'architecte.
- Compris tous ajustements, découpages et collages soignés. L'architecte se réserve le droit de mélanger à son choix les divers coloris.
- Ce revêtement sera prévu en largeur des ouvrages jusqu'aux feuillures.
- Mise en oeuvre par collage à plein support décrit aux chapitres précédents. Ce collage sera effectué conformément à l'agrément des revêtements de sols et avec l'un des adhésifs prévus à cette décision.
- Mode de métré : au mètre carré.
- **Positionnement** :
 - Prestation N° 4 : pour le bâtiment "E" répertorié sur matériauthèque
 - Rez de chaussée : locaux secrétariat et informatique, wc, vestiaire.

11.13 - SOLS LINOLEUM : U4

Fourniture et pose d'un revêtement de sol en lès ou en dalles, bénéficiant d'un agrément C.S.T.B. en cours de validité répondant à un classement U4 P3-E3-C2.

— Même description du produit que pour U3 décrit en 11.12 : sauf : épaisseur 3,2 mm répondant au classement :

- Le revêtement devra avoir subi en cours de fabrication un traitement lui conférant la propriété d'être bactéricide en fongicide. Même prescription de mise en oeuvre que pour le lino U3 décrit en 11.12
- La pose s'effectuera sur les supports préparés par l'entreprise du présent lot et décrits au présent descriptif.
- La pose ne devra pas s'exécuter à une température ambiante inférieure à 18° C. En cas contraire, le chauffage des locaux incombera à l'entreprise du présent lot.

- Prévoir la soudure avec la plinthe à gorge décrite ci-après.

- Matériaux de référence : MARQUE IMPOSEE : D.L.W.

- **Positionnement** :
 - Prestation N° 4 - Pour le bâtiment "E" sur matériauthèque
 - 1er étage circulation, passerelle, escalier.

11.14 - PLINTHES

- Le type de plinthes semi rigides préconisés seront du type :

P.V.C.

- Fixation : double encollage + vissées dans des supports différents : fixations ayant un agrément C.S.T.B.

• **Positionnement** : pour locaux revêtement en sols souples
Fourniture et pose à la charge du lot 6 : Menuiserie intérieure

11.15 - SEUILS

Fourniture et pose de seuils métalliques en laiton demi-bombé de 35 mm de largeur minimum, fixés par vis fortes en laiton à tête fraisée, compris tous tamponnés de 0,05 de profondeur au minimum distants de C. 18 m.

- Aucun seuil ne sera collé ;
- Mode de métré : au mètre linéaire.

• **Positionnement** :
Pour bâtiments "E" et "F" :

- A exécuter : au droit des raccordements des revêtements différents (sols scellés, moquettes, peintures, lino...). Dans tous les cas, la bande de seuil sera à la charge du présent lot ;
- . Les raccordements se feront au droit des portes, la baguette ne devra pas être visible lorsque la porte est en position fermée, sauf pour certains bureaux de consultations : voir plans ;
- . En raccord sur l'existant, suite aux transformations ou changements d'affectations.

11.16 - BAGUETTE DE DILATATION

- . Sans objet.

11.17 - HABILLAGE D'ESCALIERS

- Avec le revêtement linoleum U4 décrit en 11.13.
- Habillage de la marche et de la contremarche, y compris nez de marche D.L.W. anti dérapant.
- . Traitement des seuils : idem paragraphes 11.15 et 11.16.

• **Positionnement** :

- Pour habillage des marches et contre-marches de l'escalier principal du Bâtiment "E".

11.18 - SOL MOQUETTE

Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile tuffeté en velours coupé à dessin sur envers, action BACK, pose en lés, antistatique permanent sur sous-couche du type SONO AB de chez SOMMER ou équivalent.

- Ce revêtement aura le classement du centre scientifique et technique du bâtiment U3.P3.M3* et le classement de réaction au feu M3*.
- Efficacité acoustique AL = 27 dB (A).
- Coloris : le choix portera sur 10 coloris minimum standard dans la gamme du fabricant.
- La pose de ce revêtement s'effectuera par collage sur un support plan, dur et sec, conforme aux prescriptions du "Cahier des Charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces" (Cahier du C.S.T.B. n° 286/35).
- La pose sera effectuée sur différents supports :
 - . Plancher technique (voir lot n° 8)
 - . Dalle B.A. (livrée brute).

Le titulaire du présent lot aura à sa charge le ragréage du sol comme prévu au § 11.11.

Pose par double encollage ayant un agrément au C.S.T.B.

- Colle, émulsion acrylique préconisée par le fabricant.
- Joints de dilatation : suivant paragraphe 11.16
- Seuils : suivant paragraphe 11.15

• **Positionnement** :

Pour le bâtiment "E" :

- Rez-de-chaussée : salle de réunions et direction

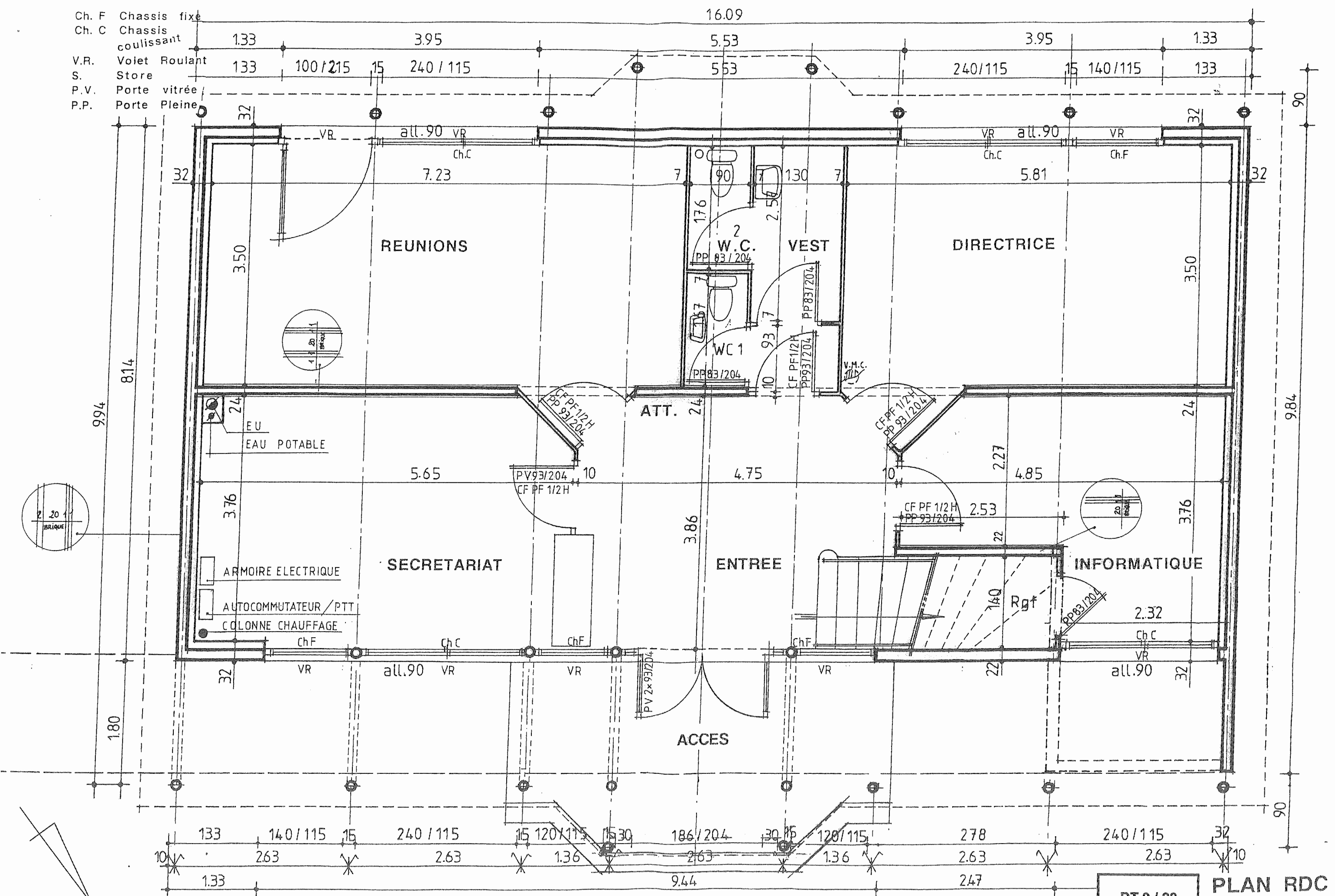
11.19 - PLINTHES POUR SOLS MOQUETTE

- Idem que paragraphe 11.14

. **Positionnement** :

- Pour le bâtiment "E"

Ch. F Chassis fixe
 Ch. C Chassis coulissant
 V.R. Volet Roulant
 S. Store
 P.V. Porte vitrée
 P.P. Porte Pleine

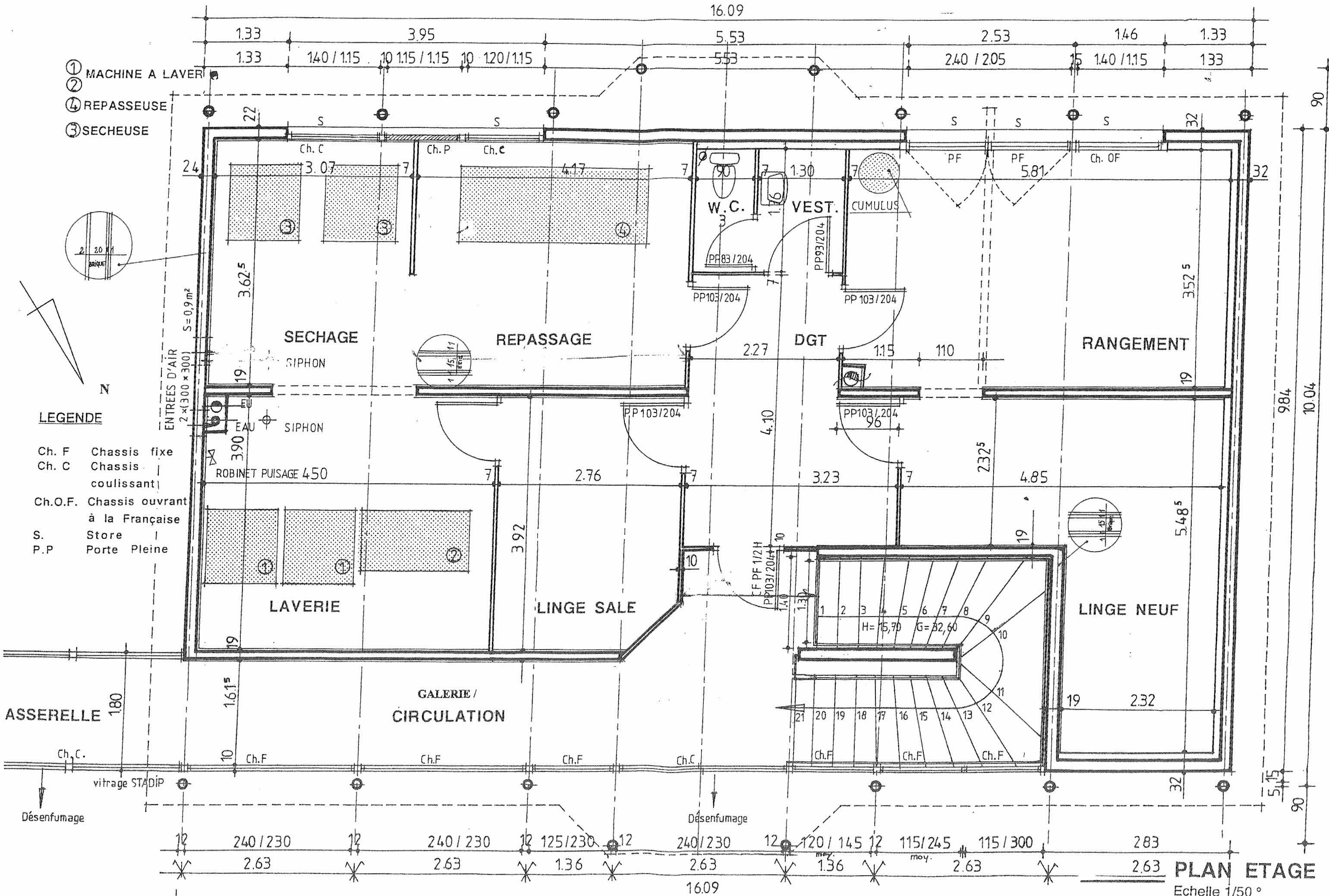


DT 9 / 28

PLAN RDC
 Echelle 1/50°

0706-AF ST A

- ① MACHINE A LAVER
- ② REPASSEUSE
- ④ REPASSEUSE
- ③ SECHEUSE



LEGENDE

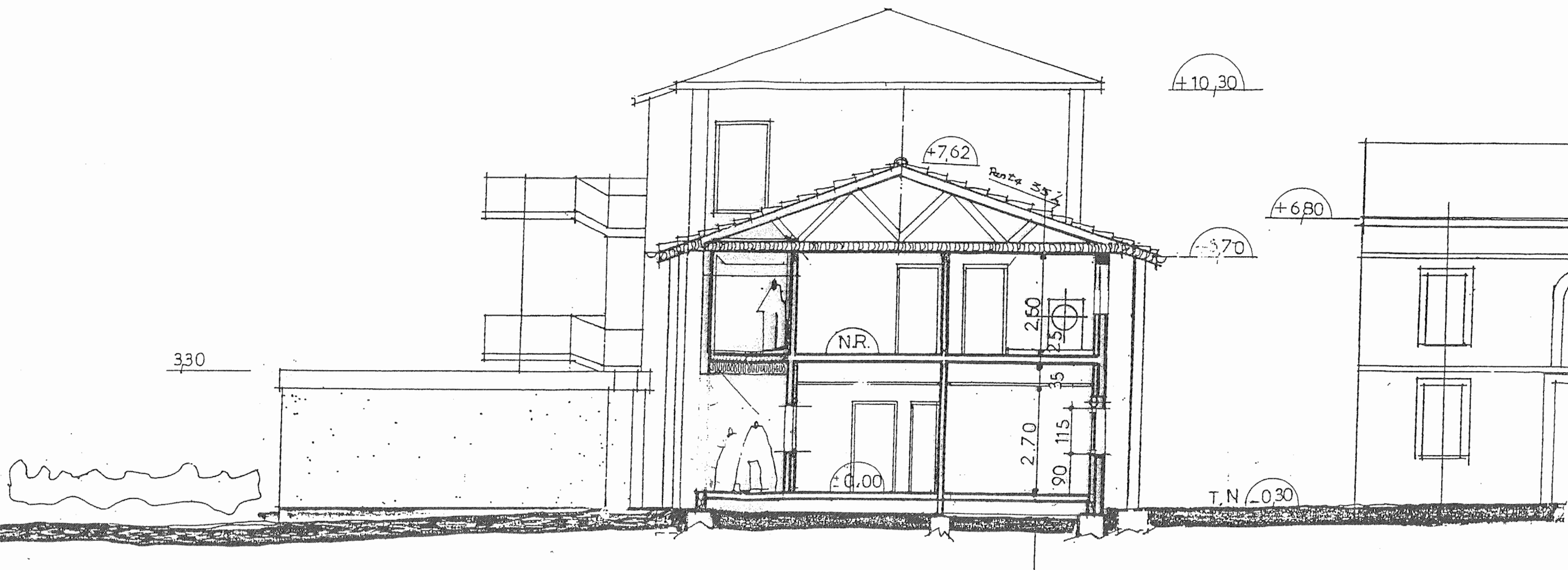
- Ch. F Chassis fixe
- Ch. C Chassis coulissant
- Ch.O.F. Chassis ouvrant à la Française
- S. Store
- P.P. Porte Pleine

PLAN ETAGE

Echelle 1/50°

0706-AF ST A

DT 10 / 28

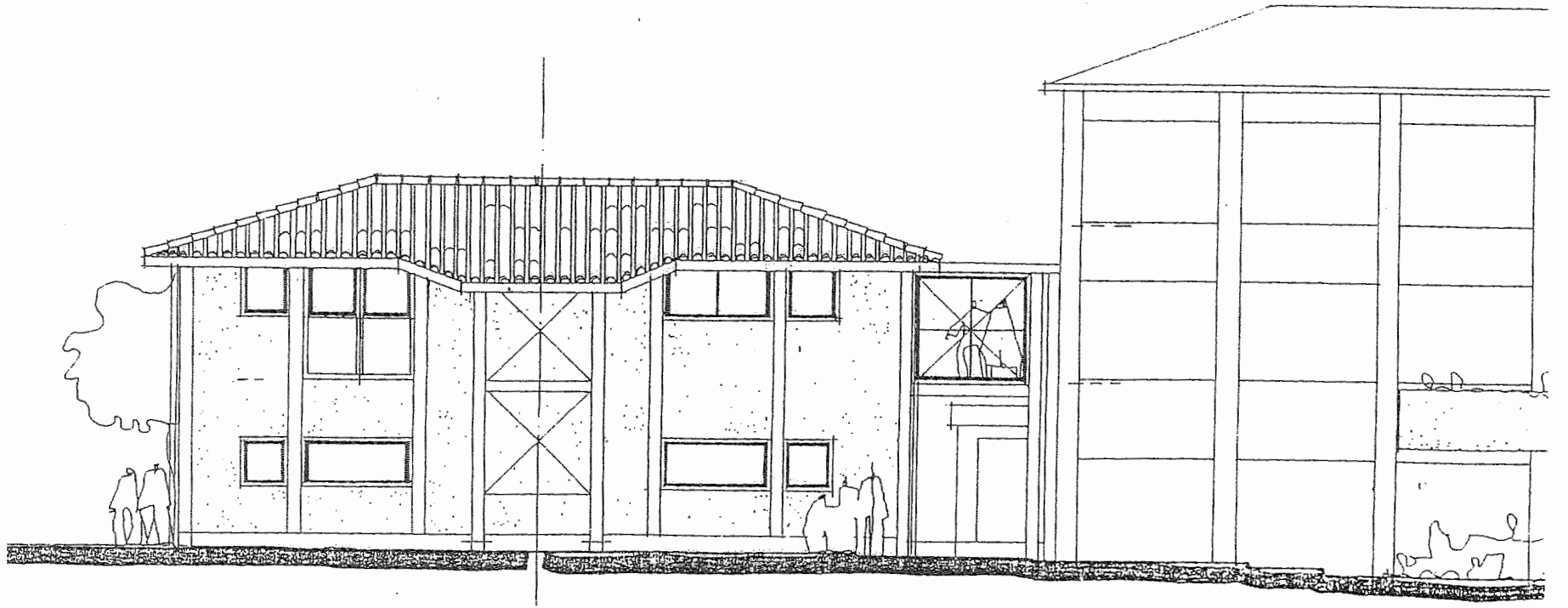


N.R. NIVEAU DE REFERENCE = 1^{er} ETAGE BAT. D

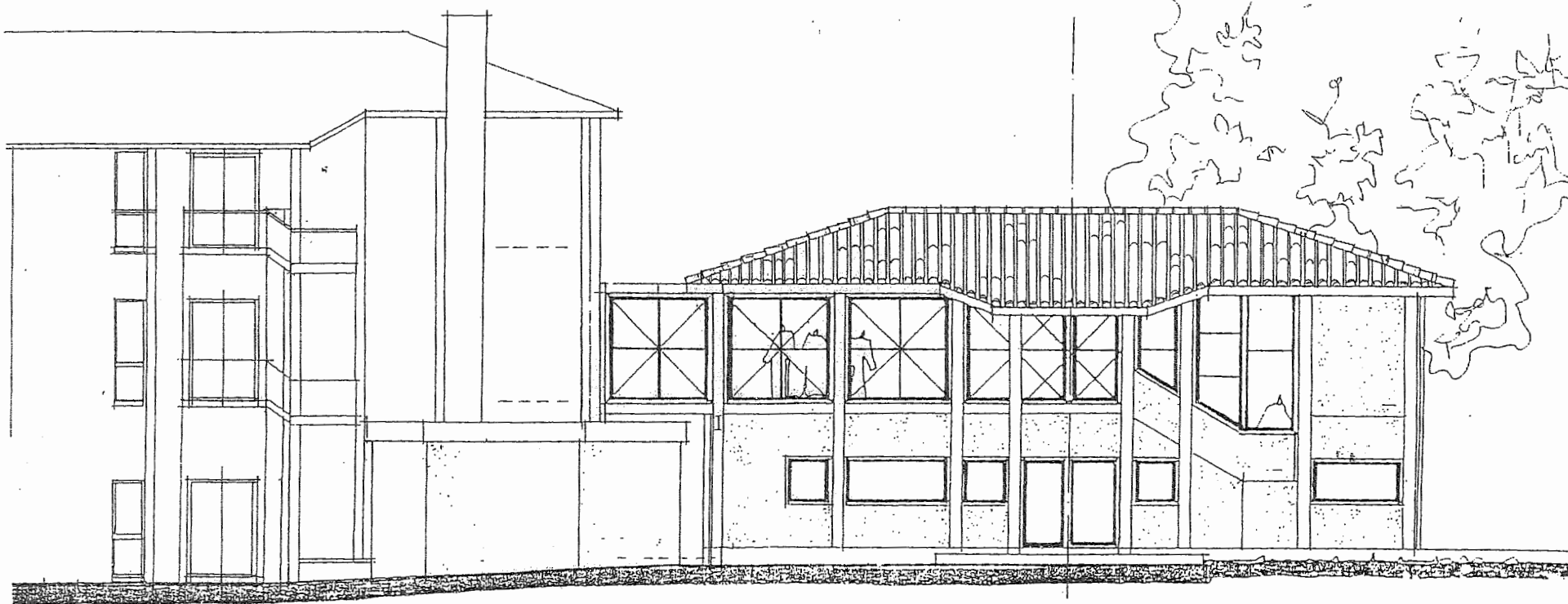
0706-AF ST A

COUPE

DT 11 / 28

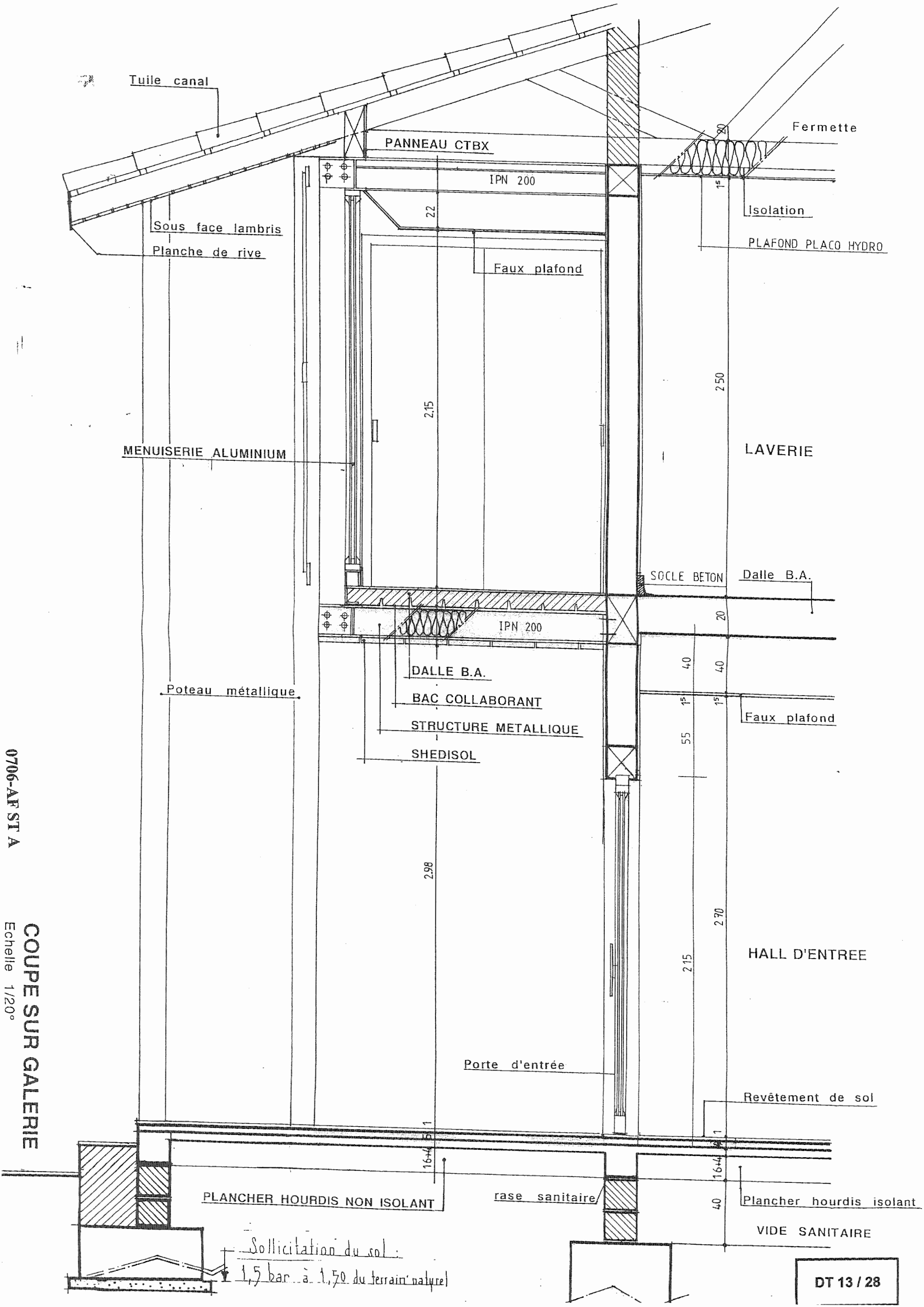


FACADE SUD



DT 12 / 28

0706-AF ST A FACADE NORD



0706-AF ST A
 COUPE SUR GALERIE
 Echelle 1/20°
 FACADE NORD

Sollicitation du sol:
 1,5 bar. à 1,50 du terrain naturel